

RAPPORT D'ACTIVITÉ LUP 2025

LOI POUR LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE

30 MARS 2026



© COOPERATIVE D'HABITATION ECORESponsable LA BISTOQUETTE

La Bistoquette,
1228 Plan-les-Ouates

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office cantonal du logement et de la planification
foncière (OCLPF)



Saint Pie X,
1219 Vernier

TABLE DES MATIÈRES

1	Liste des tableaux	2
2	Liste des abréviations	3
3	Préambule	4
4	Résumé	5
5	Chiffres clés 2025	8
6	LUP : les objectifs de la législature 2023-2028	9
7	Bilan et résumé des actions	9
	7.1 Actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique	9
	7.2 Actions foncières	12
	7.3 Perspectives 2026	13
8	Fonds LUP : état des engagements financiers du crédit d'investissement LUP	14
	8.1 Le Fonds propre affecté LUP	14
	8.2 La commission d'attribution des ressources financières du Fonds propre affecté LUP	14
	8.3 Finances	15
	8.4 État du Fonds LUP	15
	8.5 Dépenses annuelles du Fonds LUP depuis 2007	17
	8.6 Respect de l'article 4 alinéa 6 LUP	20
9	ANNEXES	21
	9.1 Liste détaillée des actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique	21
	9.1.1 Tableau de synthèse des logements d'utilité publique 2025	21
	9.1.2 Acquisition de terrains et rachat de DDP	22
	9.2 État des engagements financiers du crédit d'investissement LUP : liste des objets financés par le Fonds propre affecté LUP	23
	9.3 Carte des acquisitions par le Fonds LUP entre 2007 et 2025	24

1 LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.....Constitution du parc des LUP par année, selon la modalité de constitution **10**

TABLEAU 2.....Nombre de parcelles et terrains acquis par m², selon année et zone d'affectation **11**

TABLEAU 3.....Charges financières nettes, par année, en F **15**

TABLEAU 4.....État du Fonds LUP, par année, en F **16**

TABLEAU 5.....État des dépenses nettes, par année, selon le bénéficiaire, en F **17**

TABLEAU 6.....État des dépenses nettes, par année, selon l'objet de destination, en F **19**

TABLEAU 7.....Respect art. 4 al. 6 LUP; état des dépenses LUP de 2010 à 2025, selon l'objet de destination, en F **20**



Route de Vernier 110D / FONDATION EMILE DUPONT
1219 Châtelaine

2 LISTE DES ABRÉVIATIONS

DD	Demande définitive (en autorisation de construire)
DDP	Droit distinct et permanent
DP	Droit de préemption
FIDP	Fondations immobilières de droit public
FPLC	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif
HBM	Habitations bon marché
HLM	Habitations à loyer modéré
HM	Habitations mixtes
LGL	Loi générale sur le logement et la protection des locataires
LGZD	Loi générale sur les zones de développement
Loi LUP	Loi pour la construction de logements d'utilité publique
LUP	Logements d'utilité publique
OCLPF	Office cantonal du logement et de la planification foncière
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
OCLPF	Office cantonal du logement et de la planification foncière
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
PLQ	Plan localisé de quartier
RGL	Règlement d'exécution de la LGL
RUP	Règlement d'exécution de la LUP
TE	Taux d'effort
TO	Taux d'occupation

3 PRÉAMBULE

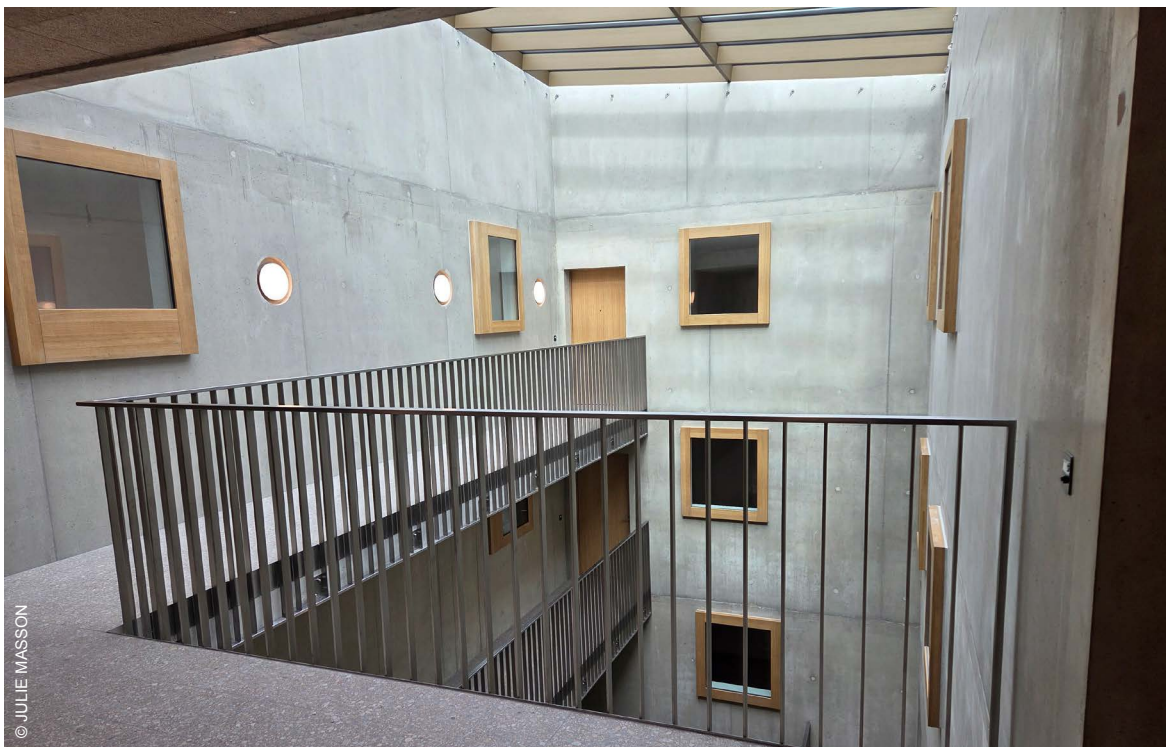
En 2007, le Grand Conseil a adopté la Loi sur les Logements d'utilité publique (ci-après: la « loi LUP »), qui vise à créer un parc pérenne de logements d'utilité publique (ci-après: « LUP ») correspondant à 20% du parc locatif du canton.

L'article 7 de la loi LUP dans sa version de 2007 (loi 10008) prévoit que les effets de celle-ci seront évalués 10 ans après son entrée en vigueur. Le rapport doit évaluer, d'une part, l'effet de l'article 4A de la Loi générale sur les zones de développement (ci-après: « LGZD ») sur la production du logement en général et du logement d'utilité publique en particulier et, d'autre part, l'atteinte de l'objectif légal visant à constituer un parc pérenne de logements d'utilité publique sur le canton de Genève.

Le département a transmis un rapport divers (ci-après: « RD »¹) du Conseil d'État au Grand Conseil le 30 janvier 2019 (RD1267²) sur la mise en œuvre de la loi LUP 2007-2017, soit un bilan des 10 ans de la loi LUP.

De plus, chaque année, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ladite loi, un rapport couvrant l'activité déployée par l'administration cantonale dans le cadre du programme de mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – I 4 06), du 24 mai 2007, est publié.

Le contenu du présent rapport met en valeur les actions engagées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 sous la responsabilité de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (ci-après: « OCLPF ») du Département du territoire (ci-après: « DT »).



*Ilôt A Quai Vernets,
1227 Les Acacias*

1 Source, en ligne: Rapport sur la mise en oeuvre de la loi LUP - bilan 10 ans | [ge.ch](https://www.ge.ch)

2 Source, en ligne: <https://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01267.pdf>

4 RÉSUMÉ

Le bilan résumé de l'activité du programme LUP pour l'année 2025 est marqué par les points suivants :

Nouveaux LUP – plus de 600 logements LUP

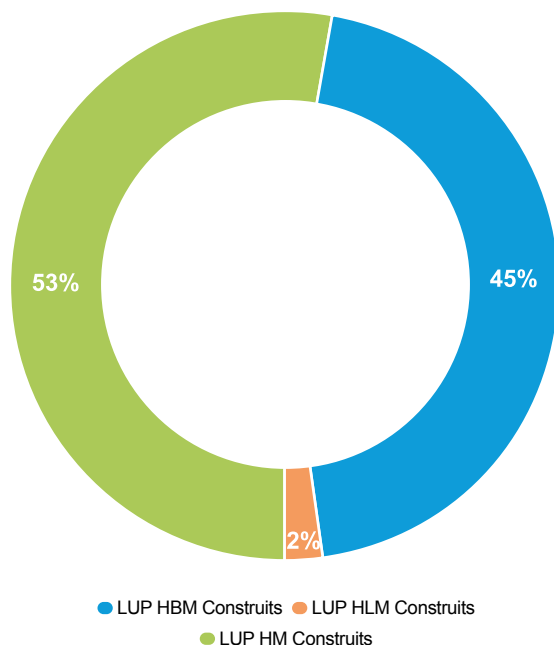
En 2025, un résultat net de 617 logements est à prendre en compte dans le parc LUP, ce qui représente une augmentation de plus de 100 logements par rapport à l'année dernière.

475 nouveaux logements d'utilité publique ont été mis sur le marché en 2025, contre 491 en 2024. À ces 475 logements neufs s'ajoutent 47 logements acquis, 98 logements intégrés, totalisant 620 logements, auxquels 3 logements, issus de démolitions, sont à soustraire, soit 617 logements en tout.

La production de nouveaux LUP (475) représente 18.5 % des nouveaux logements construits dans le canton de Genève en 2025 sur un total de 2'561 (chiffres OCSTAT³).

Parc LUP

Catégories des nouveaux LUP construits en 2025



Croissance

À la suite de l'augmentation de 617 logements, le parc LUP a atteint 21'563 unités à fin 2025.

Il représente ainsi 12.2 % du parc locatif cantonal (176'354 unités, chiffre OCSTAT⁴) contre 12 % en 2024, 11.8 % en 2023, 11.57 % en 2022 et 11.53 % en 2021, soit 0.2 % de plus en 2025.

À noter que les effets de l'introduction du nouvel article 4A LGZD au 1er janvier 2021 concernant les catégories de logements à respecter en zone de développement ne sont pas intégrés à ce stade ; ils ne pourront être évalués qu'à partir de 2026, en raison du temps nécessaire à la réalisation des projets de construction.

Catégories

Les catégories des logements LUP produits en 2025 sont les suivantes :

LUP HBM construits	215
LUP HLM construits	8
LUP HM construits	252
LUP HM acquis	47
LUP HLM intégrés	98
LUP HBM démolis	-3
Total	617

3 Source OCSTAT : OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

4 Source OCSTAT : extraction de donnée pour l'OCLPF, non publiée sur internet

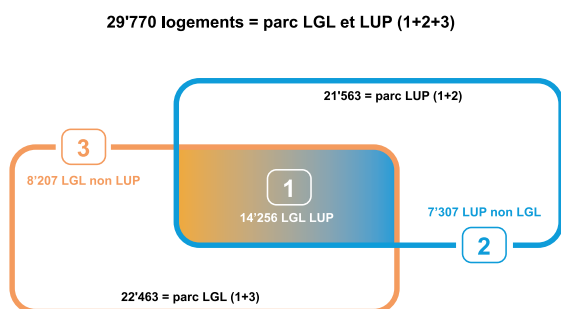
Parc de logements LUP

Pour rappel, selon les catégories, certains logements LUP sont également au bénéfice de prestations issues de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires (ci-après : « LGL ») alors que d'autres ne sont que LUP.

La répartition du parc LUP au 31 décembre 2025 est la suivante :

parc de logements LUP:	7'307 logements
parc de logements LGL LUP:	14'256 logements
Parc de logements LUP total:	21'563 logements

Parc de logements LGL et LUP



1. 14'256 logements soumis à la LGL et à la loi LUP;

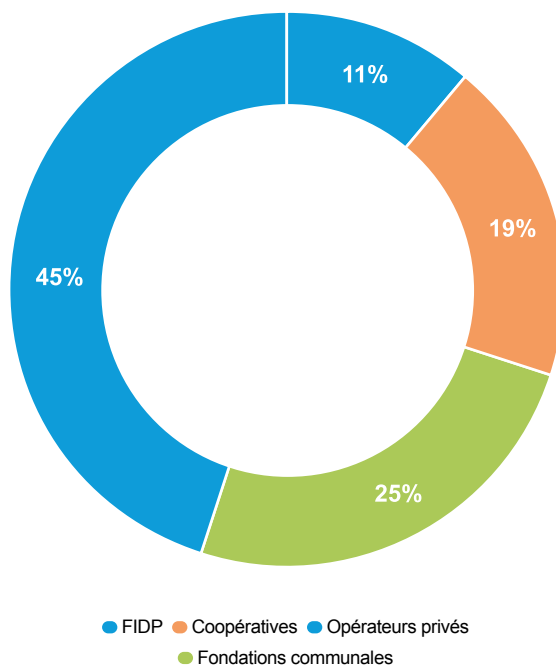
2. 7'307 logements LUP non subventionnés LGL, qui resteront durablement sous contrôle de l'État;

3. 8'207 logements soumis uniquement à la LGL, qui sortiront à moyen terme du contrôle de l'État.

Maîtres d'ouvrages des LUP (Maîtres d'ouvrage d'utilité publique – MOUP)

Par ordre croissant, les maîtres d'ouvrage des LUP⁵ réalisés en 2025 sont les suivants :

Maîtres d'ouvrage	Nombre	%
FIDP	53	11%
Coopératives	89	19%
Opérateurs privés	119	25%
Fondations communales	214	45%
Total	475	100%



⁵ En 2025, les fondations communales ont construit la majeure partie des LUP, suivies des opérateurs privés, des sociétés coopératives d'habitations et des FIDP. Il est observé que les 475 logements sont, pour la plupart, issus de plans localisés de quartier (PLQ).

Fonds LUP – engagements financiers

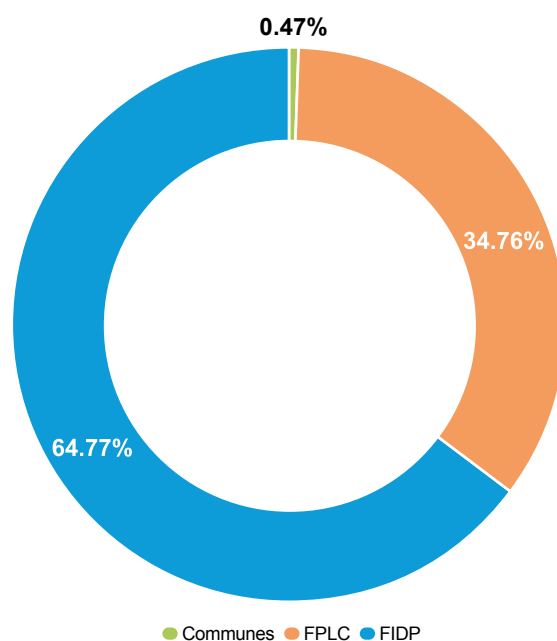
Les engagements du Fonds LUP s'élèvent à fin 2025 à 41'818'951 F, sur un budget annuel total de 35'000'000 F, dont :

- » dépenses nettes annuelles : 22'815'439 F ;
- » montants engagés à fin 2025 : 19'003'512 F d'engagements pris et reportés en 2026⁶.

Bénéficiaires du fonds LUP

Les principaux bénéficiaires du Fonds LUP sont les suivants :

Principaux bénéficiaires du Fonds LUP



Bénéficiaire	Type de dotation	Montant (F)	%
ETAT DE GENEVE	Financière, « acquisition de parcelles ou acquisitions de DDP »	0	0.00%
COMMUNES	Financière, « construction de logements »	106'368	0.47%
FPLC	Financière, « acquisition de parcelles »	7'931'105	34.76%
FIDP	Financière, « construction de logements et acquisition de 47 logements existants »	14'777'966	64.77%
Total		22'815'439	100.00%

Évolution des surfaces acquises

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Surfaces	3'740 m ²	4'636 m ²	5'817 m ²	6'073 m ²	3'725 m ²

Remarque : Bien que la tendance générale des acquisitions de terrains soit en baisse sur le canton de Genève, compte tenu de la raréfaction des terrains disponibles en zone de développement, le nombre important de surfaces acquises en 2025 s'explique principalement par le grand nombre d'acquisitions effectuées par la FPLC, grâce à des négociations entreprises plusieurs années auparavant et s'étant concrétisées en 2025.

⁶ Certains des engagements sont à reporter d'une année à l'autre, et ce du fait que les décisions d'attribution prises par la commission LUP ne sont pas concomitantes à l'avancement des projets.

5 CHIFFRES CLÉS 2025

LOGEMENTS LUP	Chiffres	%
Logements LUP nouvellement construits	475	77.0%
Logements LUP intégrés	98	15.9%
Logements LUP comptabilisés	0	0.0%
Logements LUP acquis	47	7.6%
Démolitions (à la suite de reconstructions)	-3	-0.5%
Total logements LUP annuel	617	100.0%

BILAN DU PARC LOCATIF ET DU PARC LUP

Parc de logements total dans le canton de Genève (chiffres OCSTAT)	254'829	
Parc LUP (chiffres OCLPF : infra (1)+(2))	21'563	12.2%
Parc locatif cantonal total (chiffres OCSTAT)	176'354	100.0%

BILAN PARC LGL ET LUP (chiffres OCLPF)

(1) Parc LGL LUP	14'256	47.9%
(2) Parc LUP non subventionné LGL	7'307	24.5%
(3) Parc LGL non LUP	8'207	27.6%
Total Parc LUP + Parc LGL	29'770	100.0%
Parc LUP (1 + 2) – pour mémoire	21'563	
Parc LGL (1 + 3) – pour mémoire	22'463	

BILAN LOGEMENTS (chiffres OCSTAT)

Logements issus de nouvelles constructions	2'561	87.8%
Logements issus de transformations	356	12.2%
Logements totaux construits	2'917	100.0%
Logements détruits (-124 démolitions, - 96 transformations)	-220	
Gain total de logements pour l'année 2025	2'697	

6 LUP: LES OBJECTIFS DE LA LÉGISLATURE 2023-2028

Pour la présente législature, le Conseil d'État a défini un programme dont l'un des axes prioritaires consiste à favoriser un développement de l'espace adapté aux enjeux de transition écologique et d'équilibre territorial avec la mesure suivante: «[r]éaliser des logements répondant aux besoins de la population. Malgré une construction record de logements ces dernières années, Genève est le deuxième canton avec la plus grande pénurie en Suisse. La construction de nouveaux quartiers se poursuit.

La conception des futurs quartiers tient compte du bon équilibre entre activités et logements, et prévoit les équipements et espaces publics nécessaires. Elle garantit la mixité sociale et tient compte du vieillissement de la population »⁷.

Le DT l'a traduit dans sa feuille de route 2023-2028 et a réaffirmé la volonté de soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique, tout en favorisant la mixité sociale et générationnelle⁸.

7 BILAN ET RÉSUMÉ DES ACTIONS

7.1 Actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique

Objectif: 20 % de logements LUP

L'objectif de la loi LUP vise la constitution d'un **parc de logements d'utilité publique** à hauteur de 20 % du parc locatif cantonal. Le parc de logements d'utilité publique étant constitué, au 31 décembre 2025, de 21'563 logements, il atteint le seuil de 12.2 % du parc locatif cantonal (contre 12 % en 2024, 11.8 % en 2023 et 11.57 % en 2022), soit 0.2 % de plus en 2025.

Au 31 décembre 2025, selon l'OCSTAT⁹, le **parc locatif cantonal de référence** est constitué de 176'354 logements potentiellement destinés à la location sur un parc global de 254'829 objets, représentant une proportion de 69.20 %¹⁰.

Dès 2021, les chiffres du parc LUP prennent en compte les démolitions. En effet, ces logements sont dorénavant comptabilisés au moment de l'année de leur démolition et les nouveaux logements au moment de l'année de leur construction. Les ajustements sont indiqués ci-dessous.

7 Source: Conseil d'État «Programme de législature 2023-2028», p. 39, en ligne: <https://www.ge.ch/document/33989/telecharger>

8 Source: DT «Feuille de route du 2023-2028», p. 13, en ligne: <https://www.ge.ch/document/35048/telecharger>

9 Source OCSTAT: OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

10 Source statistiques internes OCLPF (bâtiments exclusivement et principalement destinés à l'habitation de trois logements ou plus dans toutes les communes du canton; sont exclus les maisons individuelles, les habitations de deux logements et les bâtiments abritant des logements de service, ainsi que les logements en PPE).

Tableau 1: Constitution du parc des LUP par année, selon la modalité de constitution

	1. Intégration	2. Acquisition	3. Construction	4. Comptabilisation	5. Démolition	TOTAL ANNUEL (au 31.12)	TOTAL CUMULÉ (au 31.12)
2007 ^a	5'201					5201	
2008 ^b		1'027	160			1187	6'388
2009 ^c		814	119			933	7'321
2010	80		249			329	7'650
2011		200	204	6'118		6522	14'172
2012		36	254			290	14'462
2013	10	28	171			209	14'671
2014			384			384	15'055
2015 ^d	103		481			584	15'639
2016		24	258			282	15'921
2017			491	36		527	16'448
2018	34	13	711	147		905	17'353
2019	0	0	560	43		603	17'956
2020 ^e	0	0	688	0		688	18'644
2021	0	0	825	0		825	19'469
2022 ^f	94	0	253	18	-26	339	19'808
2023 ^g	72	28	581	0	-42	639	20'447
2024 ^h	0	10	491	0	-2	499	20'946
2025ⁱ	98	47	475	0	-3	617	21'563
Total	5'692	2'227	7'355	6'362	-73	21'563	

^a 2007 : intégration : le chiffre de 5'201 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (5'362), représentant une diminution de 161 unités provenant de doublons d'écriture et de démolitions, notamment 54 démolitions listées aux adresses suivantes : 30 logements au chemin des Ouches 2-4-6-8-10-12 intégrés en 2007 puis démolis et reconstruits en 2021 ; 22 logements démolis à la rue Jean-Simonet 11-13-15-20, au chemin des Sports 69-71 et à la route de Vernier 106A-106C. À cela s'ajoute la suppression de 2 logements de coopératives d'habitation qui ne sont pas des logements attribués avec un contrôle du taux d'occupation et du taux d'effort (ci-après : « TO/TE »), à l'avenue des Libellules 4-6.

^b 2008 : acquisition : le chiffre de 1'027 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (1'006) avec une augmentation totalisant 4 logements provenant d'une augmentation de 32 unités à la rue de Lausanne 21A, 23A, 25A et d'une diminution de 11 unités à la rue Chaponnière 3.

^c 2009 : construction : le chiffre de 119 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (123) avec une diminution de 4 logements au chemin du Vieux-Moulin 18-20.

^d 2015 : intégration : le chiffre de 103 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (21) avec une augmentation de 82 logements provenant du chemin des Mésanges 2-2bis et du Square Clair-Matin 2-4-6-8.

- e 2020 : construction : le chiffre de 688 logements remplace le chiffre de 712 unités. Ces 24 logements en moins sont issus de rénovations comptabilisées à tort comme nouvelles constructions. La surélévation réalisée ne concerne qu'un logement. Il s'agit de l'immeuble sis rue Jacques-Grosselin 5 à Carouge. Total cumulé : au vu des explications qui précèdent, le total de logements cumulé à fin 2020, tel qu'annoncé dans le rapport LUP 2020, passe de 18'730 à 18'644 unités.
- f 2022 : démolition : 26 logements ont été démolis en 2022 et sont les suivants : 3 logements rue Jean-Simonet 11 ; 3 logements rue Jean-Simonet 15 ; 2 logements rue Jean-Simonet 20 ; 1 logement rue Jean-Simonet 13 ; 3 logements route de Vernier 106A ; 1 logement route de Vernier 106 ; 5 logements chemin des Sports 69 (tout le bâtiment) ; 4 logements chemin des Sports 71 (tout le bâtiment) ; 1 logement Pont-de-Ville 7 ; 1 logement route de St Julien 110 ; 1 logement rue Jean-Simonet 17 ; 1 logement avenue Henri-Bordier 5.
- g 2023 : intégration : 72 logements LUP IV, quai Capo d'Istria 17, boulevard de la Cluse 2-4 et rue de la Colline 16, ont été intégrés à la suite d'un renouvellement / prolongation de DDP. Démolition : 42 logements HBM, rue des Acacias 70 (10 logements), 72 (16 logements) et 74 (16 logements) ont été démolis.
- h 2024 : démolition : 2 logements HBM, avenue du Bois-de-la-Chapelle 67, 69 de la commune d'Onex, ont été démolis.
- i 2025 : intégration : 98 logements HLM ont été intégrés au parc des LUP provenant de la Fondation de la Cité universitaire de Genève. Acquisition : 47 logements HBM sis route des Fayards 268-270 à Versoix ont été acquis par la Fondation HBM Jean Dutoit. Démolition : 3 logements HBM, route de Vernier 110B de la commune de Vernier, ont été démolis.

Tableau 2: Nombre de parcelles et terrains acquis par m², selon année et zone d'affectation

Année	Nombre parcelles	Zones					TOTAL (m ²)
		D2 (m ²)	D3 (m ²)	D4A (m ²)	D4B (m ²)	ZIA (m ²)	
2008	7		7'135				7'135
2009	1		246				246
2010	23		15'613		6'244		21'857
2011	14		8'369		2'488		10'857
2012	15		30'340		896		31'236
2013	13		17'653				17'653
2014	7		5'239				5'239
2015	15		12'283		1'243		13'526
2016	9	312	3'019		1'167		4'498
2017	6		25'906				25'906
2018	7		4'533				4'533
2019	7		3'533				3'533
2020	6		2'158		830		2'988
2021	5		6'497	2'547			9'044
2022	7		3'945			691	4'636
2023	6		5'234	240	343		5'817
2024	13		4'218		1'855		6'073
2025	5		2'477		1'248		3'725
Total	166	312	158'398	2'787	16'314	691	178'502

Exercice du droit de préemption LGL

En 2025, 161 transactions de terrains sis en zone de développement (DP-LGL) ont été soumises à l'examen en vue d'un potentiel exercice du droit de préemption institué par l'article 3 LGL, du 4 décembre 1977.

À la suite de l'examen de chaque dossier, l'État de Genève a exercé son droit de préemption (ci-après : «DP») à une seule reprise, les acquéreurs potentiels étant un ménage et souhaitant s'installer à long terme dans une villa sise en zone de développement. Ils auraient ainsi généré de la dureté foncière et pu limiter les développements du périmètre. Ladite villa est située à l'avenue de Bel-Air 22, parcelle n° 1785 d'une surface de 562 m² à Chêne-Bourg, en zone de développement.

7.2 Actions foncières

Afin d'accroître le parc de logements d'utilité publique, l'État de Genève a mené, en 2025, les opérations suivantes : transferts de terrains à titre de dotation, aliénations, acquisitions, échanges fonciers, attributions de droits à bâtir / droits distincts et permanents de superficie (ci-après : «DDP»).

Foncier

La mise en œuvre foncière de la loi LUP peut faire appel à différentes actions foncières :

1. Transfert de terrains à titre de dotation (dotation en nature);
2. Aliénation de terrains et/ou de droits à bâtir (vente);
3. Acquisition de terrains et/ou de droits à bâtir;
4. Échange foncier;
5. DDP (attribution de droits à bâtir au travers de l'octroi d'un DDP ou renouvellement de DDP).

Résumé des actions foncières en 2025 :

Types d'actions foncières	Nombre	%
Transferts de terrains (dotation)	3	60%
Aliénation (ventes)	0	0%
Acquisition	0	0%
Échange		
<i>Lettre d'attribution</i>	1	20%
<i>Effectif</i>	0	0%
DDP		
<i>Lettre d'attribution</i>	0	0%
<i>Effectif</i>	0	0%
<i>Prolongation, renouvellement, modification</i>	1	20%
Total	5	100%

7.3 Perspectives 2026

Évolution du parc LUP

En 2026, sur la base des autorisations de construire en cours et à déposer, la progression du parc LUP par de nouvelles constructions devrait être identique qu'en 2025, avec une production estimée des dossiers suivis par l'OCLPF, au 31 mars 2026, d'environ 400 logements. Il s'agit toujours d'une projection.

Le volume de logements d'utilité publique autorisé reste soutenu. Il est estimé par l'OCLPF que la réalisation des projets lancés en 2022-2023 (dépôt des autorisations de construire) devrait aboutir à des mises en location en 2027-2028.

Politique d'acquisition de terrains par le Fonds LUP

Conformément à la stratégie LUP et à son plan d'actions, un nouveau plan de prospection entre l'État de Genève et la FPLC a été développé et suivi afin d'établir des démarches coordonnées et concertées entre partenaires en matière de prospection et soutenir ainsi le rythme des constructions de logements LUP par les coopératives et les FIDP. Depuis 2023, des séances dédiées à cet effet ont lieu et seront maintenues en 2026.

Une politique de prospection et d'acquisition de terrains continuera à être menée activement. Elle impliquera notamment le suivi des zones en mutation, où de futurs développements de logements pourraient se faire, ainsi que la prise de contact et la négociation avec des propriétaires privés situés dans des périmètres présentant encore un potentiel de développement, notamment les terrains non-développés et sis dans des PLQ datant d'il y a plus de cinq ans, etc.

C'est grâce à ce type de démarches, mais aussi aux financements assurés par le Fonds LUP, que l'État de Genève et ses partenaires publics, en particulier la FPLC, ont pu acquérir un nombre important de parcelles ces dernières années et continueront à le faire, malgré la rareté foncière qui augmente.



Ilôt A Quai Vernets,
1227 Les Acacias

8 FONDS LUP: ÉTAT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT LUP

8.1 Le Fonds propre affecté LUP

L'article 4 de la loi LUP, modifié en 2009, attribue au Fonds propre affecté LUP (ci-après: le « Fonds LUP ») un montant annuel de 35'000'000 F jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 20% de logements LUP sur le parc locatif cantonal. Il est rappelé ici que le financement du Fonds LUP a été assuré par le crédit d'investissement de 300'000'000 F, institué par la loi initialement votée en 2007. Ayant été totalement épuisé à fin 2015, le Fonds LUP est désormais financé par la part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse, tel que prévu par la loi votée en 2009.

L'alinéa 4 de l'article 4 de la loi LUP stipule que « [l]es ressources financières du Fonds sont utilisées par l'État ou, au moyen de dotations, par des fondations immobilières de droit public et des communes pour acquérir des terrains, construire et acquérir des logements d'utilité publique et pour financer toute opération destinée à concourir à la réalisation du parc de logements d'utilité publique »¹¹.

8.2 La commission d'attribution des ressources financières du Fonds propre affecté LUP

L'article 4 de la loi LUP institue la création d'un Fonds propre destiné à atteindre les objectifs de la loi (art. 4 al. 1) ainsi qu'une commission d'attribution consultative, (ci-après: la « Commission LUP »), qui préavise sur l'attribution des ressources financières du Fonds (art. 4 al. 5). Les demandes de dotation LUP sont soumises par l'OCLPF à la commission LUP qui examine les dossiers et émet un préavis. Celui-ci est transmis au Conseiller d'État pour validation. L'OCLPF procède ensuite au versement de la dotation LUP.

Les membres de la Commission LUP pour la réalisation de logements d'utilité publique, pour l'exercice 2025, sont:

- » Mme Raphaëlle Vavassori, représentante de l'OCLPF, présidente;
- » M. Martin Staub, représentant de l'Association des communes genevoises (ci-après: «ACG») jusqu'à fin septembre 2025 et non remplacé jusqu'à fin 2025;

- » Mme Stéphanie Castella, représentante des associations professionnelles représentatives de l'immobilier et de la construction (ci-après: «APCG»);
- » M. Raphaël Conti, représentant de la FPLC;
- » Mme Karin Grobet-Thorens, représentante des FIDP;
- » M. Eric Fuld, représentant des milieux de défense des locataires.

Malgré un départ anticipé d'un membre, le quorum de la commission LUP a été atteint, lui permettant ainsi d'émettre des préavis et de fonctionner jusqu'à la fin de l'année 2025.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Christine Massot, cheffe de projet LUP, et Mme Laura Guerriero Meloni, secrétaire, à l'OCLPF.

11 Source: «rsGE I 4 06: Loi pour la construction de logements d'utilité publique» – en ligne: <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

8.3 Finances

Tel que défini par la loi, le budget annuel du Fonds LUP 2025 est de 35'000'000 F.

En 2025, les charges nettes du Fonds LUP se montent à **22'815'439 F**, représentant 65 % du budget annuel. Celui-ci est sous la responsabilité de l'OCLPF et est géré par ce dernier.

À titre d'exemple, les engagements pris jusqu'à fin 2024 et durant l'année 2025 se sont élevés à **41'818'951 F**. Des écarts entre les engagements et les versements effectifs ont été constatés et décourent, notamment, des raisons suivantes : annulation ou report d'une transaction, révision d'un PLQ, rejet d'une demande de modification de zone, recours contre les PLQ et les autorisations de construire, etc.

En cas d'inexécution de la réalisation du projet de logements d'utilité publique prévu, le département annule immédiatement la dotation octroyée et, cas échéant, se fait rembourser.

Les engagements pris à fin 2025 et reportés sur 2026 s'élèvent ainsi à **19'003'512 F**.

En 2025, les principaux bénéficiaires des dotations LUP sont les suivants :

- » Les FIDP avec 65 % (14'777'966 F, financement de 78 logements et acquisition de 47 logements existants),
- » La FPLC avec 34.5 % (7'931'105 F, acquisition de 5 terrains, potentiel de 48 logements),
- » Les fondations communales pour un complément de dotation de 0.5 %, soit (106'368 F).

Le total des comptes entre 2007 et 2025 présente des dépenses d'investissements nettes de 526'758'322 F.

8.4 État du Fonds LUP

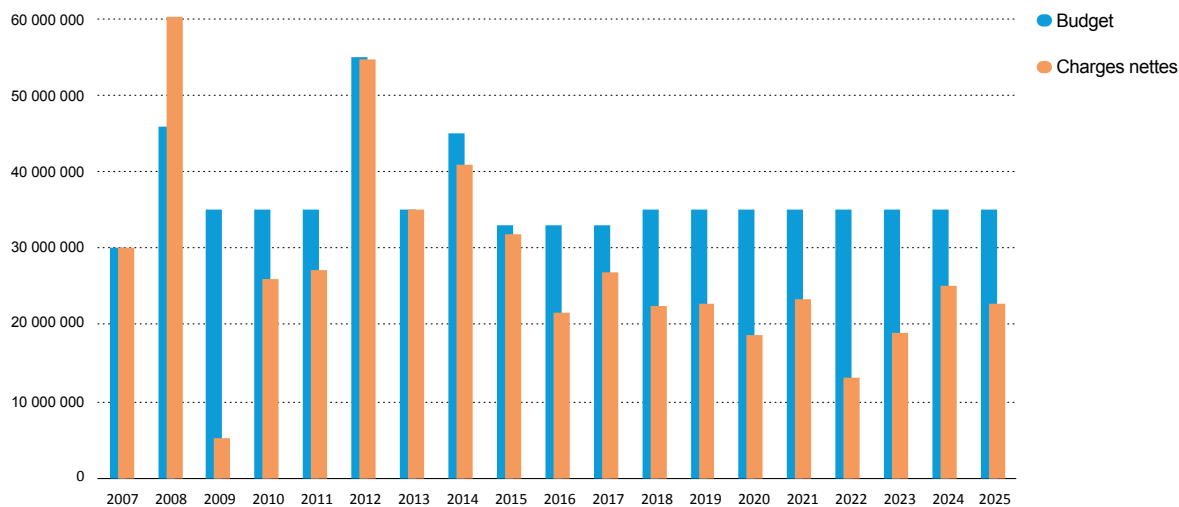
Le Fonds propre affecté LUP a été instauré par la loi 10460, adoptée le 14 mai 2009 et entrée en vigueur

le 14 juillet 2009. Le tableau ci-après détaille son évolution depuis sa constitution à ce jour.

Tableau 3 : Charges financières nettes, par année, en F

	Budget (en F)	Charges nettes* (en F)	Écart (en %)	Total cumulé net (en F, au 31.12)
2025	35'000'000	22'815'439	-0.35%	526'758'322

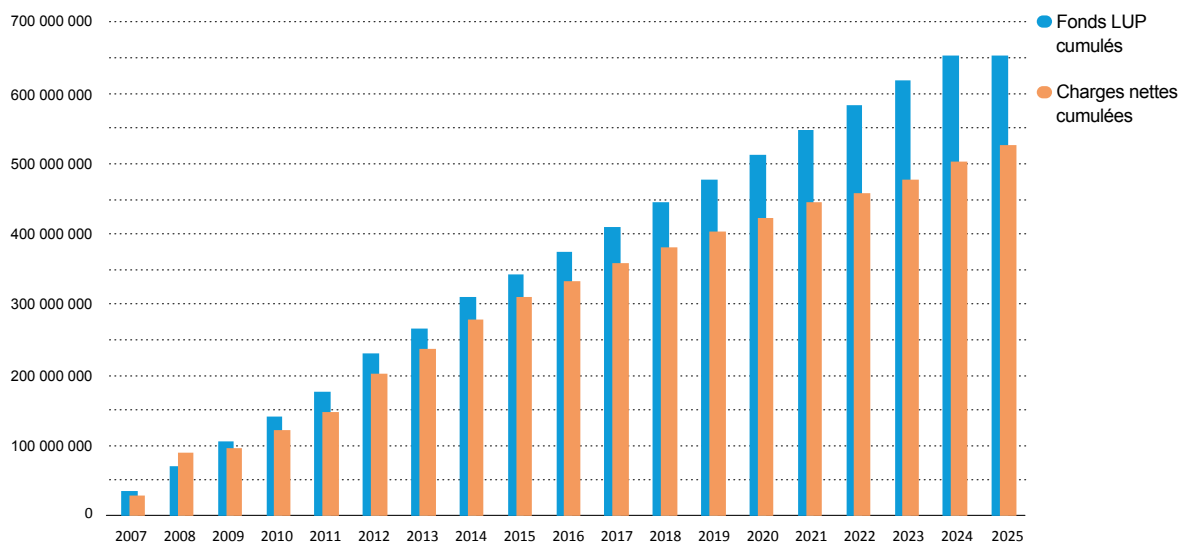
* Pour le détail des charges nettes par année, voir les rapports d'activité annuels de 2007-2008 à 2024, ainsi que le rapport divers (RD1267) sur la mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – 1 4 06), du 24 mai 2007, adopté le 30 janvier 2019.



Le capital du Fonds propre affecté LUP, crédité rétroactivement depuis 2007 de 35'000'000 F par an (55'000'000 F en 2012, 45'000'000 F en 2014 et de 33'000'000 F en 2015, 2016 et 2017) se monte, au 31 décembre 2025, à + 162'241'678 F.

Tableau 4: État du Fonds LUP, par année, en F

	Fonds propre affecté LUP (en F)	Total cumulé (en F, au 31.12)	Charges nettes* (en F)
2022	584'000'000	459'691'843	13'154'872
2023	619'000'000	478'741'841	19'049'998
2024	654'000'000	503'942'883	25'201'042
2025	689'000'000	526'758'322	22'815'439



8.5 Dépenses annuelles du Fonds LUP depuis 2007

Tableau 5: État des dépenses nettes, par année, selon le bénéficiaire, en F

	Crédits d'ouvrage ETAT (en F)	Dotations FPLC (en F)	Dotations FIDP (en F)	Subventions à l'invest. COMMUNE (en F)	Ajustement	Total cumulé (en F, au 31.12)
2007		30'000'000				30'000'000
2008	10'873'346	12'950'000	36'401'334			60'224'680
2009	703'170		4'513'000			5'216'170
2010	18'091'292	3'790'000	2'972'357	1'000'000		25'853'649
2011 ^a	12'459'208	-2'507'889	6'794'750	10'346'250		27'092'319
2012 ^b	25'149'834	8'695'303	15'227'127	5'582'471		54'654'735
2013	1'253'861	32'025'816	1'650'248			34'929'925
2014 ^c	5'354'973	19'412'700	13'144'700	3'033'913		40'946'286
2015 ^d	7'908'316	15'453'000	5'787'949	2'689'960		31'839'225
2016 ^e	3'044'387	5'310'000	8'231'463	5'100'058		21'685'908
2017 ^f	10'248	4'075'670	3'040'043	19'854'608		26'980'569
2018 ^g	4'700'000	4'663'334	8'118'109	4'837'954		22'319'397
2019 ^h	3'457'000	4'100'000	4'085'321	11'156'220		22'798'541
2020 ⁱ	8'785'225	1'712'330	-1'027'717	9'156'064		18'625'902
2021 ^j		3'465'000	5'753'960	14'150'705		23'369'665
2022 ^k		7'697'000	5'457'872			13'154'872
2023	2'000'000	9'578'600	7'471'296			19'049'896
2024 ^l	7'280'000	12'239'799	5'681'243		102	25'201'144
2025	0	7'931'105	14'777'966	106'368		22'815'439
TOTAL	111'070'860	180'591'768	148'081'021	87'014'571	102	526'758'322

a 2011 : dotations FPLC : ce poste est négatif en raison du fait que la FPLC a effectué ses acquisitions de terrains grâce à un solde de dotation datant de 2008 et d'un remboursement de dotations à l'État à la suite d'un transfert d'immeubles à la Fondation communale immobilière de Lancy (ci-après : « FCIL ») pour un montant de 3'102'000 F.

b 2012 : dotations FPLC : ce montant tient compte du remboursement d'un montant de 1'120'000 F par la FPLC. Les dotations en montant brut versées en 2012 à la FPLC se montent à 9'815'303 F.

c 2014 : dotations FPLC : la FPLC a remboursé un montant de 1'469'000 F (charges nettes : 20'881'700 F).

- d 2015: dotations FIDP: ce montant tient compte du remboursement d'un montant de 828'924 F par les FIDP HBM Camille Martin et Jean Dutoit.
- e 2016: dotations FIDP: ce montant tient compte du remboursement d'un montant de 311'865 F par les FIDP HBM Emile Dupont, Jean Dutoit et Emma Kammacher.
- f 2017: dotations FPLC: ce montant tient compte du remboursement d'un montant de 2'990'000 F par la FPLC pour les parcelles 60, 61, 62 et 63 de Lancy, chemin du Crédo 5-7-9. Subventions à l'investissement: ce montant tient compte du transfert de dotations aux fondations communales de la Ville de Lancy, d'un montant de 4'385'766 F pour la FCIL et de 5'163'559 F pour la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FCLPA). Ces transferts de dotations correspondent à la quote-part de terrains de la parcelle 4819 à Lancy (Adret Pont-Rouge) acquise par la FPLC en 2013.
- g 2018: dotations FPLC: ce montant tient du compte du remboursement d'un montant de 2'450'000 F par la FPLC pour la parcelle 70 de Lancy, avenue du Petit-Lancy 43. Les dotations en montant brut versées en 2018 à la FPLC se montent à 7'113'334 F.
- h 2019: dotations FIDP: ce montant tient compte du remboursement de 1'725'022 F par la FIDP HBM Camille Martin (1'716'787 F et 8'235 F concernant deux dossiers différents).
- i 2020: dotations FPLC: ce montant tient compte de deux remboursements pour un total de 1'967'670 F par la FPLC. Ce montant se décompose comme suit: remboursement par la FPLC d'un montant de dotation perçu (1'885'670 F) pour l'acquisition de 1'409 m² de droits à bâtir issus de la parcelle 2667 situés dans le PLQ 29504 Avenue de l'Amandolier à Genève Eaux-Vives et remboursement d'une soulte (82'000 F) à la suite de l'échange entre la FED (parcelles 1451, 1458, 1459, avenue Henri-Bordier 33-47-49) et la FPLC (parcelles 2468-2469 pour partie, avenue d'Aire 107-109) de la commune de Genève Petit-Saconnex. Les parcelles 2468 (Aire 109) et 2469 (Aire 107) ont été acquises par la FPLC avec le Fonds LUP pour un montant total de 2'342'000 F (respectivement 1'142'000 F et 1'200'000 F). La soulte de 82'000 F provient de l'échange entre la FPLC et la FED. Dotations FIDP: ce montant tient compte de deux remboursements pour un total de 1'635'377 F par la FIDP HBM Camille Martin. Ce montant se décompose comme suit: remboursement d'un trop-perçu pour Meyrin, rue de la Golette 15, 15A, 15B, 15C, 15D, 15E, 15F, 15G, parcelle 14942 (1'458'511 F) et d'un trop perçu pour Lancy, chemin des Troènes 3C, parcelle 4994 (176'866 F).
- j 2021: dotations FPLC: ce montant tient compte du remboursement de 1'375'000 F par la FPLC pour le projet Les Platanes, 24 à 24D route de Meyrin, Genève Petit-Saconnex.
- k 2022: dotations FPLC: ce montant tient compte du remboursement de 510'000 F par la FPLC suite à la vente de l'immeuble (18 logements), sis rue de Berne 22, rue Pellegrino-Rossi 7, parcelle 2343 de Genève Cité à l'Hospice Général en 2019. En effet, la FPLC avait bénéficié d'une dotation LUP lors de l'acquisition de l'immeuble en 2008. Dotations FIDP: ce montant tient compte du remboursement d'un trop perçu de dotation LUP de 346'732 F par la FCIL octroyé en 2011 pour l'acquisition d'immeubles existants sis avenue des Communes-Réunies 80-82-84 à Lancy, suite à l'arrêté départemental de l'OCLPF du 19août 2021 (DD 103443).
- l 2024: total cumulé: ce montant de 102 F provient d'une réconciliation de chiffres. Le montant a dû être adapté à la suite d'erreurs d'écriture provenant d'années précédentes. Le montant de 102 F a été ajouté aux dépenses réelles 2024 s'élevant à 25'201'042 F. Le montant cumulé (+ 102 F) total est dès lors de 25'201'144 F.



Ilôt A Quai Vernets,
1227 Les Acacias

Tableau 6: État des dépenses nettes, par année, selon l'objet de destination, en F

	Nouvelles opérations ^a (en F)	Achats de terrains DDP, SBP ^b (en F)	Achats de logements existants ^c (en F)	Divers ^d (en F)	Total cumulé net ^e (en F, au 31.12)
2008	6'083'534	10'825'000	38'876'800	48'346	55'833'680
2009	3'400'000	700'000	22'113'000	3'170	26'216'170
2010	3'972'357	27'164'204		946'088	32'082'649
2011	1'250'000	18'825'000	12'789'000	668'319	33'532'319
2012	12'262'048	39'916'200	3'057'550	140'937	55'376'735
2013	1'650'248	33'003'181		276'496	34'929'925
2014	15'974'613	24'652'450	204'000	115'223	40'946'286
2015	8'477'909	23'351'506		9'810	31'839'225
2016	11'247'090	8'346'772	2'084'431	7'615	21'685'908
2017	21'164'414	4'075'670	1'730'237	10'248	26'980'569
2018	10'220'010	9'363'334	2'736'053		22'319'397
2019	6'309'229	7'925'000	8'564'312		22'798'541
2020	8'128'347	10'497'555			18'625'902
2021	18'415'971	4'953'694			23'369'665
2022	5'457'872	7'697'000			13'154'872
2023	4'178'318	11'578'600	3'292'978		19'049'896
2024	5'681'243	19'519'799		102	25'201'144
2025	9'472'334	7'931'105	5'412'000		22'815'439
TOTAL	153'345'537	270'326'070	100'860'361	2'226'354	526'758'322

^a Nouvelles opérations: ce poste représente des charges nettes et inclut les remboursements faits par les FIDP. Le montant total de trop-perçu, calculé par l'OCLPF lors de la prise des arrêtés définitifs, se monte à - 1'725'022 F concernant deux opérations (- 1'716'787 F et - 8'235 F) en 2019.

^b Achats de terrains: ce poste représente des charges nettes. Le poste inclut un rachat d'une quote-part PPE d'un DDP (336/1000èmes) effectué par l'État de Genève, d'une valeur de 3'400'000 F en 2019.

^c Achats de logements existants: ce poste représente des charges nettes et inclut les dotations accordées aux FIDP et aux fondations communales dans le cadre restreint des immeubles acquis auprès de Rentes immobilières SA (ci-après: la «RISA»). Le montant des dotations concerne deux opérations, l'une de 2'209'924 F pour la FIDP HBM Camille Martin et l'autre de 6'354'388 F pour la Fondation communale immobilière de Lancy. Ces immeubles faisaient partie de l'ex-Fondation de valorisation de la Banque Cantonale de Genève. En 2008, la FPLC a acquis environ 93% du capital-actions de la RISA. L'objectif de ces acquisitions d'un total de 126 logements, en 2019, par des entités publiques est de pérenniser ces logements en logements d'utilité publique.

^d Divers: ce poste correspond aux paiements de soultes, de frais de fonctionnement et aux frais d'actes notariés. En 2024, une réconciliation de chiffres a été nécessaire et ce, par suite d'erreurs d'écriture constatées provenant d'années précédentes. Le montant de 102 F a été ajouté aux dépenses réelles 2024 s'élevant à 25'201'042 F. Le montant cumulé total est dès lors de 25'201'144 F.

^e Total cumulé: les différences de totaux par année entre les tableaux 5 et 6 s'expliquent par le fait que le tableau 5 présente les dotations accordées aux bénéficiaires et que le tableau 6 représente les paiements effectifs faits par ces derniers.

8.6 Respect de l'article 4 alinéa 6 LUP

L'article 4 alinéa 6 de la loi LUP stipule que « [l]es ressources financières du Fonds sont affectées à concurrence de 70 % au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs »¹².

L'article 4 de la loi LUP ayant été adopté dans le cadre de l'adoption de la loi 10460, le 14 mai 2009 (entrée en vigueur le 14 juillet 2009), le respect de l'alinéa 6 ne peut être considéré qu'à partir de l'exercice

2010. Sur les quinze exercices 2010-2025, la part des attributions financières dévolue, soit à l'acquisition de terrains constructibles en vue de réaliser des logements d'utilité publique, soit à la construction de logements d'utilité publique neufs, représente **89.4 % des dépenses**, confirmant le respect de l'article précité.

Tableau 7: Respect art. 4 al. 6 LUP; état des dépenses LUP de 2010 à 2025, selon l'objet de destination, en F

	Dépenses cumulées 2010 à 2025 (en F) *	%	Respect quota 70%/30% art. 4 al. 6 LUP (en %)
Dotations pour nouvelles opérations	136'574'114	30.7%	
Dotations pour achat de terrains, SBP et rachat de DDP	261'145'691	58.7%	89.4%
Dotations pour achat de logements existants	44'813'829	10.1%	10.6%
Frais divers	2'174'737	0.5%	
TOTAL *	444'708'371	100%	100 %

* Le total « dépenses cumulées 2010 à 2025 » du tableau comprend les acquisitions de 2010 à 2012 de la FPLC issues d'une dotation datant de 2008. Cette dotation est aujourd'hui totalement utilisée.

* Les chiffres 2025 se réfèrent au rapport LUP 10 ans.

12 Source: « rsGE I 4 06: Loi pour la construction de logements d'utilité publique » – en ligne: <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

9 ANNEXES

Annexes du rapport d'activité 2025 sur la mise en œuvre de la loi LUP – I 4 06.

9.1 Liste détaillée des actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique

9.1.1 Tableau de synthèse des logements d'utilité publique 2025

Tableau de synthèse des logements d'utilité publique 2025

Modalité	N°DD	Catégorie	N°Dossier	PLQ	Commune	Adresse	Numéro	Type de propriétaire	Nom du propriétaire	Nb. de L	L %
CONS	113511	HBM	313	29547	Vernier	Rue de Vernier	110D	FIDP	FONDATION HEBM EMILE DUPONT	27	6%
CONS	113512	HBM	314	29547	Vernier	Rue de Vernier	7	FIDP	FONDATION HEBM EMILE DUPONT	4	1%
CONS	113508	HBM	305	29589	Genève P.ainpalais	Rue Lina-Stem	19	COMMUNE	FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL (FVGLS)	54	13%
CONS	113508	HBM	305	29589	Genève P.ainpalais	Rue Lina-Stem	19	COMMUNE	FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL (FVGLS)	54	13%
CONS	114489	HBM	305	29462	Genève P.ainpalais	Rue Lina-Stem	21	COMMUNE	FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL (FVGLS)	54	11%
CONS	114620	HM	454	29183	Pain-asse-Outtes	Chemin du Bois-Ecard	12A	COOP	COOPERATIVE DE L'HABITAT ASSOCIATIF (CODHA)	8	2%
CONS	114620	HM	454	29183	Pain-asse-Outtes	Chemin du Bois-Ecard	12B	COOP	COOPERATIVE D'HABITATION EGRES RESPONSABLE LA BISTOCQUETTE	27	6%
CONS	113683	HM	440	29462	Genève P.ainpalais	Rue de Farnaudette	33D	COOP	COOPERATIVE DE L'HABITAT ASSOCIATIF (CODHA)	1	3%
CONS	113683	HM	440	29462	Genève P.ainpalais	Rue de Farnaudette	33	COOP	COOPERATIVE DE L'HABITAT ASSOCIATIF (CODHA)	2	4%
CONS	112892	HM	425	30008	Vernier	Chemin du Coissant	2	PRIVE	SOCIETE IMMOBILIERE L'ALCEE SA	11	2%
CONS	318782	HM	483	29147	Versoix	Avenue Des-Grands-Esserts	3	COMMUNE	FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE VEYRIER (FIVU)	40	8%
CONS	318782	HM	483	29147	Versoix	Avenue Des-Grands-Esserts	17A	COMMUNE	FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY	5	1%
CONS	114037	HM	458	29501	Vernier	Chemin Dampilly	4	COMMUNE	FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY	7	1%
CONS	114037	HM	458	29501	Vernier	Chemin Dampilly	3	PRIVE	SOCIETE CATHOLIQUE ROMAINE GENEVE	11	3%
CONS	114037	HM	458	29501	Vernier	Chemin Dampilly	4	PRIVE	EGLE CATHOLIQUE ROMAINE GENEVE	11	3%
CONS	114037	HM	458	29501	Vernier	Chemin Dampilly	4	PRIVE	EGLE CATHOLIQUE ROMAINE GENEVE	11	3%
CONS	111308	HM	393	29589	Genève P.ainpalais	Rue Lina-Stem	25	PRIVE	CAISSE INTER-ENTREPRISES DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE	39	8%
CONS	111308	HM	394	29589	Genève P.ainpalais	Rue Lina-Stem	27	PRIVE	CAISSE INTER-ENTREPRISES DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE	35	7%
CONS	113803	HM	446	29681	Vernier	Chemin du Coissant	8	COOP	COOPERATIVE DE L'HABITAT ASSOCIATIF (CODHA)	8	2%
TOTAL CONSTRUCTIONS				29547	Vernier	Rue de Vernier	110B	FIDP	FONDATION HEBM EMILE DUPONT	475	100%
ACQUISITIONS	89436	HBM	167	26289	Vernier	Rue de Vernier	26B-270	FIDP	FONDATION HEBM EMILE DUPONT	47	8%
INTEGRES				29412	Genève P.ainpalais	Chemin Eduard-Taven	57	PRIVE	FONDATION DE LA CITE UNIVERSITAIRE DE GENEVE	98	16%
TOTAL LOGEMENTS						Avenue Louis-Aubert	4-6			617	100%
TOTAL HLM						Avenue de Miramont	46			106	17%
TOTAL HBM										259	42%
TOTAL HM										252	41%
Nouvelles constructions										475	100%
HLM										8	2%
HBM										215	45%
HM										252	53%

9.1.2 Acquisition de terrains et rachat de DDP

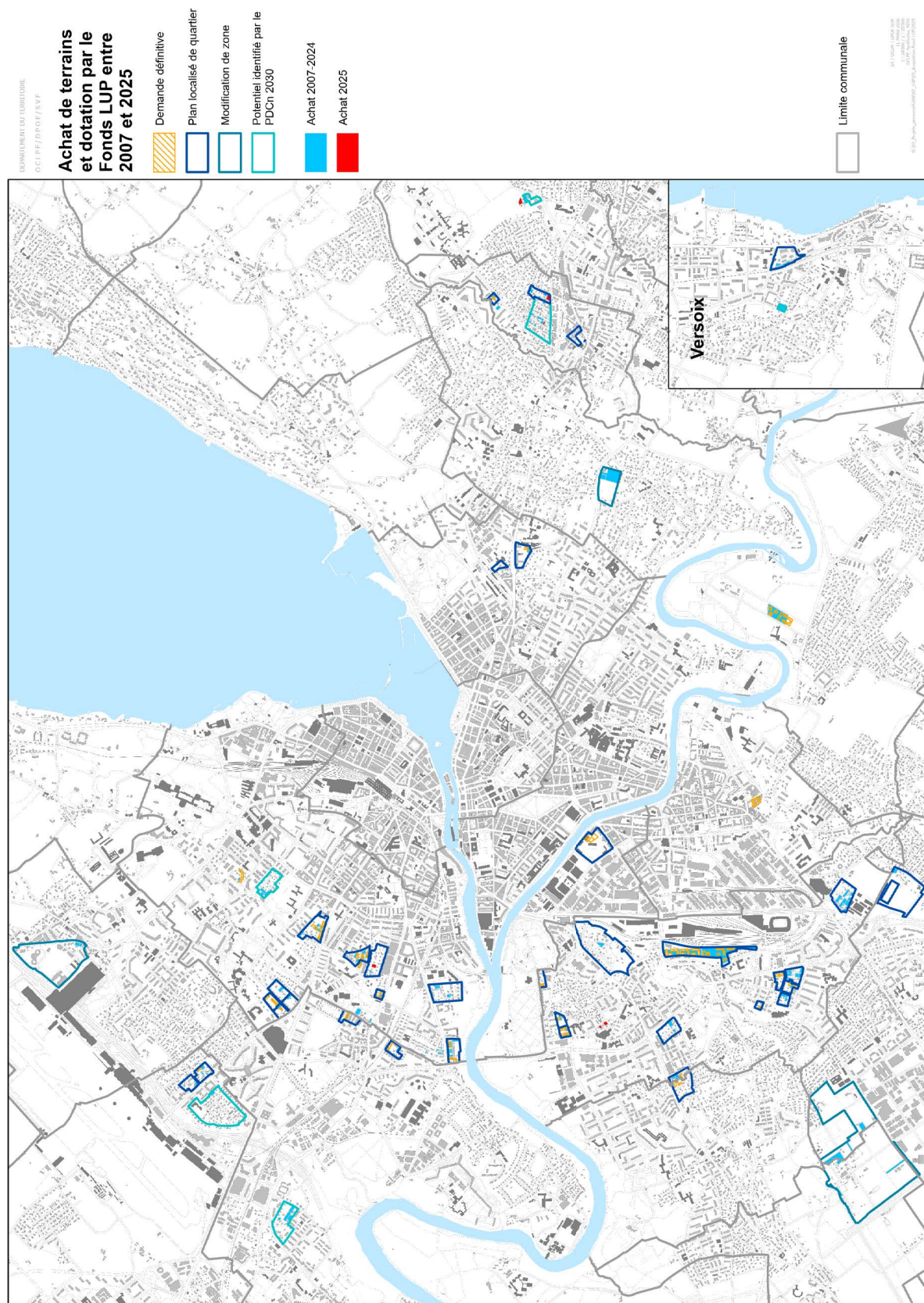
Acquisition de terrains en zone ordinaire, zone de développement, zone industrielle et artisanale, en vue de la construction de logements d'utilité publique et acquisition de surfaces brutes de plancher (SBP)										
N° parcelle(s)	Quote-part	M2 Terrain	Commune	Adresse	Numéro	Zone	Projet PLQ	Acquéreur		
1 1647	441	Chêne-Boug	Avenue de la Martinière	8	5D4B	PLQ 30'182 "Gravière-Vergys"	FPLC			
2 1174	391	Genève Petit-Saconnex	Rue de Bourgogne	22A	5D3	PLQ 30'049 "Bourgogne"	FPLC			
3 192, 194	1/4	Lancy	Vieux-Chemin d'Onex	40	5D3	PLQ 29'473 "Pré-Longget, ch. des Mouilles"	FPLC			
4 3134	1/2	Chêne-Boug	Chemin de la Mousse	37	5D4B	PLQ 30'182 "Gravière-Vergys"	FPLC			
5 3984, 3989 (dép.)		Thônex	Chemin des Prés-Courbes	10	AD3	aucun PLQ	FPLC			
Total		3.725								
Acquisition de terrains suite à l'exercice du droit de préemption (LGL)										
0										
Rachat de DDP										

9.2 État des engagements financiers du crédit d'investissement LUP: liste des objets financés par le Fonds propre affecté LUP

ETAT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CREDIT D'INVESTISSEMENT LUP : LISTE DES OBJETS FINANCES PAR LE FONDS PROPRE AFFECTE LUP

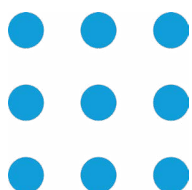
Action foncière	Montant	Modalité	Bénéficiaire	Surface (m ²)	Nb lot	Zone	Commune	N° parcelle(s)	Adresse	Projet
Acquisitions d'immeubles existants	5.412.000	Donation	FJD		47	DVA	Versaix	6178, 6179	Route des Fajards 268-270	PLQ 28239 "La Pelotière"
Nouvelles constructions (logements)	7.074.966	Donation	FEK		56	AD3	Plans-les-Orates	7423	Petites-Fontaines 11-13-15	Grand Projet "Les Cherpines"
Nouvelles constructions (logements)	2.291.000	Donation	FRKB		22	4BP	Chancy	3651	Chemin des Bottières 14	PLQ 28949 "Raderais"
Nouvelles constructions (logements)	106.368	Donation compl.	FVGLS		0	5D3	Genève Eaux-Vives	3453	Espalanade Alice-Bailly 5-9-11-15-17-21	PLQ 28786 "Gare des Eaux-Vives"
Acquisitions de terrains et de droits à bâtir	1.386.000	Donation	FPLC	441		5D4B	Chêne-Bourg	1647	Avenue de la Martinière 8	PLQ 30182 "Gravière-Vergys"
Acquisitions de terrains et de droits à bâtir	935.105	Donation	FPLC	391		AD3	Genève Petit-Sacconnex	1174	Rue de Bourgogne 22A	PLQ 30049 "Bourgogne"
Acquisitions de terrains et de droits à bâtir	840.000	Donation	FPLC	476		5D3	Onex	192, 194	Vieux-Chemin d'Onex 40	PLQ 29473 "Pré-Longet, ch. des Moulles"
Acquisitions de terrains et de droits à bâtir	1.290.000	Donation	FPLC	807		5D4B	Chêne-Bourg	3134	Chemin de la Mousse 37	PLQ 30182 "Gravière-Vergys"
Acquisitions de terrains et de droits à bâtir	3.480.000	Donation	FPLC	1610		5D3	Thonex	3984, 3989	Chemin des Prés-Courbes 10	aucun PLQ
Achats de DDP	0									
Travaux (immeubles ex-FondvalHCGe)	0									
Frais divers	0									
Remboursements	0									
Total charges nettes	22.815.439			3725	125					

9.3 Carte des acquisitions par le Fonds LUP entre 2007 et 2025





La Bistoquette,
1228 Plan-les-Ouates



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**

politiquedulogement.ge.ch



SUIVEZ-NOUS

[@ge_territoire](https://www.instagram.com/ge_territoire)